



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2023, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien c'est-à-dire toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent **1 984 840 euros**. Elles connaissent une progression de **7% environ depuis 2022**.

Chapitre	Dépenses	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	562 025,74	600 331,72
012	Charges de personnel	920 785,72	983 700,99
014	Atténuation de produits	5 541,00	5 133,00
65	Autres charges de gestion courante	297 873,16	329 408,32
66	Charges financières (intérêts emprunts)	21 749,88	27 557,72
67	Charges exceptionnelles	47 128,07	537,50
68	Dotations aux provisions		
042	Opérations d'ordre Dotation aux amortissements Cessions d'immobilisation	112,00	38 170,83
TOTAL		1 855 215,57	1 984 840,08

Les charges à caractère général (011) permettent le fonctionnement des structures, équipements publics et services : électricité, gaz, eau, chauffage, carburant, fournitures scolaires, contrats de maintenance, fournitures et travaux pour l'entretien de bâtiments, de la voirie...Elles représentent 32% des dépenses de fonctionnement réelles.

Après une hausse conséquente de 20% environ entre 2021/2022 (doublement du prix de l'électricité et du gaz, un cumul des sorties scolaires sur 2 ans), elles progressent de **6,8% en 2023**.

On constate :

- Une stagnation des dépenses d'électricité en raison **de la mise en place du bouclier tarifaire** (122 648€ en 2022 pour 115 783€ en 2023- 15 000€ à payer sur 2024)
- **Une augmentation du gaz significative** (22 951€ en 2022 pour 47 845€ en 2023) A noter cependant une facture de rappel de consommation 2022 à hauteur de 16 715€
- Des dépenses plus importantes en « contrat de prestations de services » (compte 611) vérifications et contrats de maintenance des bâtiments (comptes 615221 et 6156). On est ainsi passé de 64 712 euros en 2021 à 87 743 euros en 2022 et à 103 797€ en 2023.
- Des charges supplémentaires liées **aux réparations de matériel roulant** (14 420€ en 2022 pour 21 467€ en 2023)

- Le quasi-doublement des dépenses en **fêtes et cérémonies** (17 747€ en 2022 pour 30 168€ en 2023)
- L'organisation de diverses **formations pour le personnel** (7754€)
- La réalisation **d'annonces et insertion** à hauteur de 6 523€ (publication DUP)

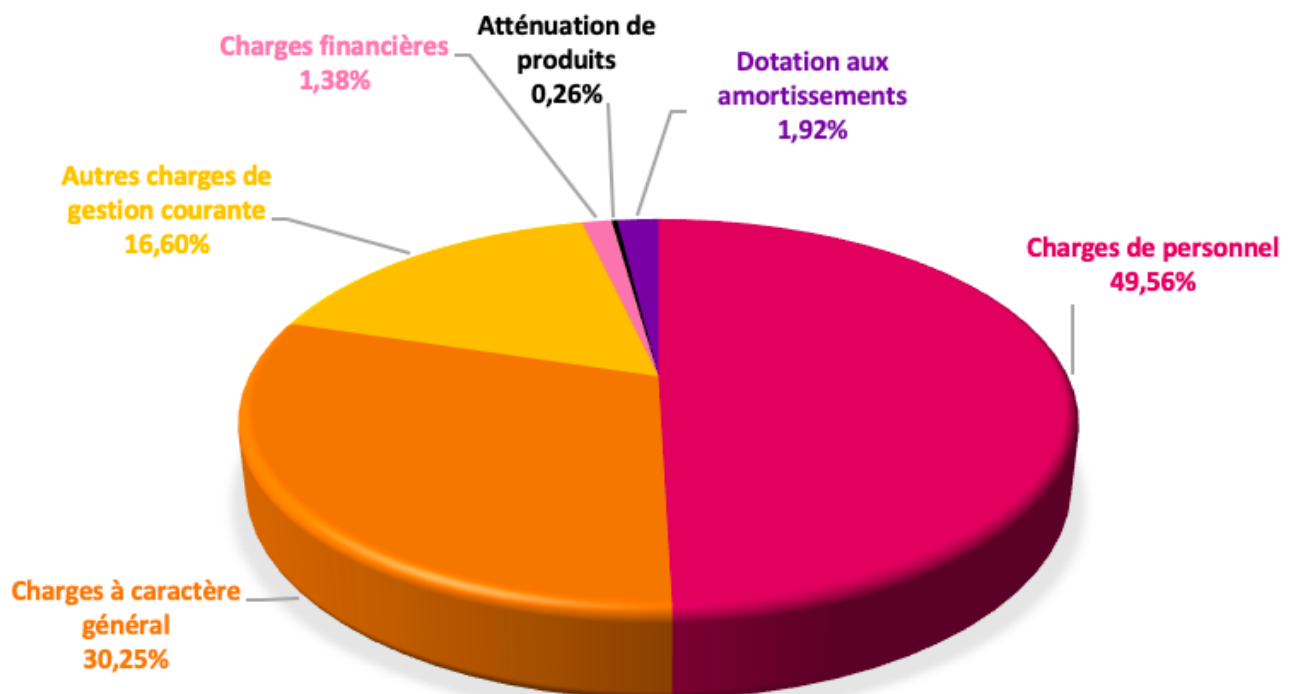
Les charges de personnel sont en progression de 6,8% depuis 2022 et représentent 49,56% du budget de fonctionnement. Cela s'explique par l'évolution normale des carrières des agents, des augmentations de grades et d'échelons, de la revalorisation des petits indices à partir du mois de mai, de l'augmentation du point d'indice de 1,5 points pour l'ensemble des agents et des élus en juillet, d'un coût supplémentaire pour l'assurance du personnel (+5000€), des remplacements effectués à l'école maternelle, du recrutement de 2 emplois d'été, du recours à du personnel extérieur (Archer).

Le chapitre 65 est en très nette **augmentation** en raison de la hausse de la participation annuelle versée au SDIS (+3 800€), des subventions attribuées aux associations (111 694€ en 2022 pour 132 150€ en 2023) des contributions versées à l'agglo pour l'instruction des dossiers d'urbanisme et au SDED (18 666€ en 2022 pour 33 387€ en 2023.)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.

Des dotations aux amortissements ont été réalisées en 2023. Elles correspondent à l'amortissement obligatoire des frais d'études inscrits au compte 204.

2. Répartition des charges de fonctionnement



3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Recettes	CA 2022	CA 2023
013	Atténuation de charges	69 125,24	79 009,72
70	Produits des services	27 217,16	23 313,56
73	Impôts et taxes	1 650 352,08	1 761 988,08
74	Dotations et participations	421 605,04	467 964,37
75	Autres produits de gestion courante	99 518,08	122 436,21
76	Produits financiers	1,02	0,93
77	Produits exceptionnels	31 065,33	13 244,11
78	Reprises sur provisions	6 105,36	245,61
TOTAL		2 304 989,31	2 468 202,59

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **2 468 203 €** soit une hausse de **7% environ depuis 2022**.

Le chapitre 013, en nette augmentation, est constitué du remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie (2 agents en CLM) et de la quote-part payée par les agents pour les tickets restaurants (6 887€).

Les produits des services sont très variables et enregistrent une légère diminution. Ils correspondent aux divers encaissements tels que les concessions dans les cimetières, les droits de place, les fermages et redevances d'occupation du domaine public par Orange ou GRDF. La somme la plus conséquente concerne un reversement de VRA pour la neutralisation du fonctionnement (13 719€).

Le Chapitre 73

- **Le compte 73111 Impôts et taxes** concerne principalement **la fiscalité locale** avec le produit des 3 taxes (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti).

Avec **1 137 642 euros** d'encaissement en **2023** contre **1 065 477 euros en 2022**, les impôts locaux constituent l'essentiel des recettes de la commune. Ils sont calculés par application des taux votés par la collectivité chaque année aux bases d'imposition transmises par l'Etat.

Rappelons que le **taux de foncier bâti a été relevé de 2 points** en 2022 ce qui représentait une recette supplémentaire de 119 000 euros. Les autres taux d'imposition votés en 2022 sont restés stables :

- Taxe d'habitation : 8,52%
- Taxe foncière sur le bâti : **26,64%**
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,26%

Aucune augmentation des taux n'a été réalisée en 2023 mais les bases ont connu une répercussion de l'inflation à hauteur de 7,1%.

➤ **Les reversements de Valence Romans Agglomération**

L'attribution de compensation versée par l'agglomération (**301 952 euros**) apparaît également au chapitre 73. Elle correspond au transfert des compétences à l'agglomération telles que les ordures ménagères, la petite enfance, l'assainissement...effectuées en 2015 et 2016.

Une partie est versée en investissement pour la somme de **18 668€**.

La Dotation de Solidarité Communautaire perçue par la commune en 2023 est de **116 477€**.

- **Les autres taxes** (sur les pylônes ou FNGIR) restent stables à l'exception de **la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles** (compte 7388) qui connaît une diminution de **39 000€ en 2023**. A noter une somme globale de **67 009€** perçue au titre du fonds départemental de péréquation du département de la Drôme (35 242€) autrefois inscrite en subventions, auquel s'ajoute la dotation forfaitaire voirie (31 767€).

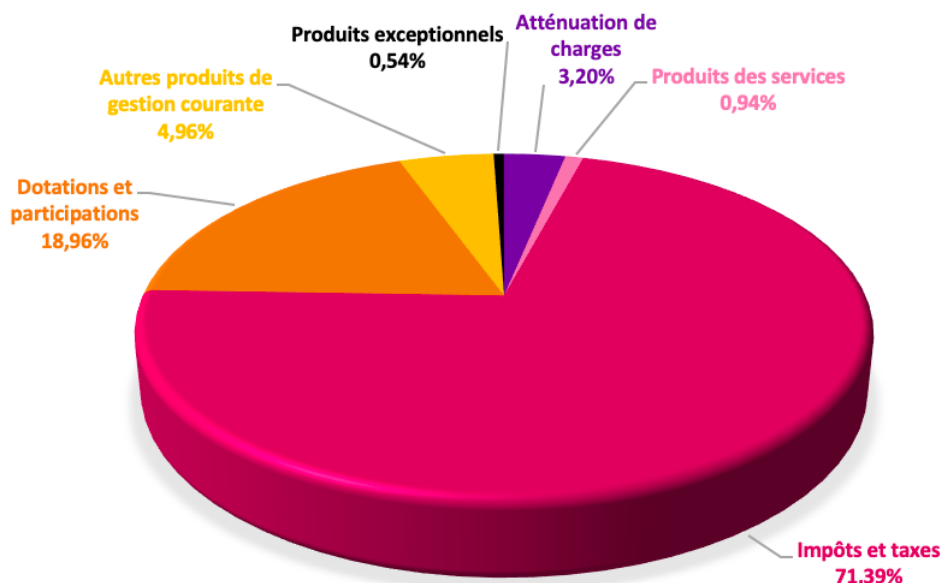
Le chapitre 74 est en augmentation de 11% en 2023.

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat comme la **Dotation forfaitaire (DGF)**, en constante baisse depuis 2014 avec une **recette 2023 de 15 557€, contre 16 702€ en 2022 et 28 631€ en 2021**, la dotation de solidarité rurale pour **55 750€**, le FCTVA, la refacturation des communes pour la mise à disposition l'ASVP et du policier municipal, les différentes compensations de l'Etat pour la réforme de la TP (**55 194€**) mais également au titre des exonérations des taxes foncières pour une somme conséquente de **269 504€ (+16 600€ en 2023)**

Au chapitre 75 sont inscrits les revenus des immeubles et diverses locations communales (maison médicale...) en constante hausse depuis 2021 du fait de la location des locaux de la maison médicale **91 267€ en 2022** contre **102 502€ en 2023**, l'encaissement des charges privatives et les refacturations sur la location de la salle polyvalente (**19 897€**)

Les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre puisqu'ils correspondent aux remboursements divers des assurances de la commune ou des avoirs émis au profit de la mairie.

4. Répartition des produits de fonctionnement



II. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long

1..Les dépenses d'investissement par chapitre- CA 2023

Pour l'année 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 578 635€** pour **790 300€** en 2022.

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2023	REALISE 2023
20	Immobilisations incorporelles	40 063,00€	66 924,79€
204	Subventions d'équipement versées		38 854,00€
21	Immobilisations corporelles	185 550,00€	189 100,45€
23	Immobilisations en cours	46 780,00€	1 008 077,85€
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	272 393,00€	1 302 957,09€
1641	Emprunts et dettes		142 127,33€
165	Dépôts et cautionnements		622,40€
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		142 749,73€
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	272 393,00€	1 445 706,82€
1311	Subventions d'investissement (régul.compte 1311/1321)		47 351,25€
041	2313 Constructions (basculé comptes 23 au 21 depuis 2002)		85 577,51€
TOTAL	OPERATIONS D'ORDRE		132 928,76€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 578 635,58€

Les principales réalisations de l'année 2023

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (études) : 66 295€**

Modification du PLU et réalisation du dossier DUP (Beaur), ADAP, frais de mission de l'architecte pour les travaux d'extension de la cantine, frais d'étude pour le contrat de maîtrise d'œuvre du pôle petite enfance (DAH), étude préliminaire pour l'aménagement des espaces publics (Racines), Etude et diagnostic pour les travaux de l'église, exécution des travaux aux Soubredioux (Stadia).

- **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : Attribution de compensation d'investissement reversée à VRA : 38 854€**

- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 189 100€**

- Achat de terrains pour la réalisation du pôle enfance (Blache et Payre) : 42 170€
- Réparation toitures maison médicale et local boules, branchements vidéoprotection, remplacement portes de galandage kinés, changements de stores à la maison médicale :42 837€
- Travaux d'aménagement local vacant maison médicale : 7 512€

- Réseaux d'électrification (changement des luminaires led Services techniques, mairie, coffrets de chantier) : 7 720€
- Extension de la vidéoprotection et équipements LAPI : 34 257€
- Matériel et outillage de voirie : 13 715€
- Matériel et outillage technique (portail ST, pompe jardin partagé, podium, matériel ST...) : 28 470€
- Matériel de bureau et informatique (ordinateur communication, ST, mairie) : 3 330€
- Mobilier : équipement cantine, tabourets ATSEM...9 089€
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours (travaux) : 1 008 078€**
 - Agencements et aménagements de terrains : 292 514€
 - Travaux de démolition du skatepark : 10 032€
 - Aménagement du skatepark rue du Stade : 98 443€
 - Aménagement espaces de loisirs aux Soubredieux : 162 906€
 - Aménagements de voirie (décharge sauvage) : 1546€
 - Constructions/travaux : 616 216€
 - Remplacement toiture mairie : 47 530€
 - Réparation toiture ST : 10 615€
 - Travaux de voirie rue de la Liberté : 135 737€
 - Travaux école maternelle : 113 968€
 - Extension de la cantine scolaire 237 746€
 - Chemin de Tournus : 21 467€
 - Installations, matériel et outillage technique : 99 347€
 - Travaux de voirie campagne d'été Cheval (81 218€),
 - Création passage bateau route de Besayes (3 594€)
 - Gestion des eaux route de Mondy (4 549€)

2. Le financement de l'investissement de l'exercice 2023 (recettes d'investissement)

Les principales recettes s'élèvent à **837 410€** et proviennent :

Des dotations et fonds divers :

- Le FCTVA : fonds de compensation pour la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation (à un taux forfaitaire de 16,40%) de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement qu'elles ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car non assujetties à la TVA. Montant 2023 : **74 614€**

- La taxe d'aménagement : cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Montant perçu en 2023 : **174 190 euros**.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) qui vient alimenter la section d'investissement à hauteur de **243 325 euros**.

Des subventions d'investissement reçues pour les différents projets portés par la commune : **169 407€**

- Subventions de l'Etat (DSIL) à hauteur de **21 015€** pour l'extension de la maison médicale
- Subventions de la Région pour **82 365€** (maison médicale phase 2, vidéo protection des Soubredieux)
- Subventions du département : **20 679€** dans le cadre des amendes de police, du solde de la subvention des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux, des travaux école, de l'extension maison médicale phase 2.
- Subventions de divers autres financeurs : **45 348€** tels que le **SDED** pour les travaux d'économie d'énergie : **9 178€**, la prime à la conversion pour véhicule électrique **12 000€**, la neutralisation de l'investissement versée par VRA : **18 668€**

A noter que certaines subventions ne sont pas encore perçues à la clôture de l'exercice et qu'elles ont été inscrites en restes à réaliser à hauteur de **123 544€** (cantine, videoprotection, Soubredieux).

III. Le résultat 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 984 840,08	1 578 635,58
Recettes	2 468 202,59	837 410,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	483 362,51	- 741 224,82
RESULTAT REPORTE N-1	506 779,55	35 076,63
RESULTAT DE CLOTURE	990 142,06	- 706 148,19
RESTES A REALISER		Déficit -148 849,00
BESOIN DE FINANCEMENT 1068		-854 997,19

Affectation du résultat 2023

Le résultat de clôture en fonctionnement (**990 142,06 euros**) devra être affecté pour une partie en réserve (**compte 1068**) pour couvrir en priorité le déficit d'investissement (**- 854 997,19€**).

L'excédent permettra d'alimenter la section de fonctionnement du budget 2024, soit **135 144,87 euros** qui seront inscrits au compte **002 résultat reporté**.

Le résultat de clôture de la section d'investissement (**- 706 148,19€**) fera l'objet d'une inscription en dépenses d'investissement au compte **001 « résultat d'investissement reporté »**.

On constate une baisse importante du fonds de roulement en 2023, qui atteint son niveau de 2020.

Les restes à réaliser à reporter en 2024

Dépenses et recettes d'investissement

OPERATIONS/ARTICLES	REPORT 2024
Non individualisé	10 820,00
2051 Concessions et droits similaires	4 400,00
2135 Installations générales	1 250,00
2183 Matériel de bureau et informatique	2 170,00
2188 Autres immo. corporelles	3 000,00
23 Immobilisations en cours	261 573,00
Op°138 Acquisitions	160 130,00
Op°140 Travaux de bâtiments	6 493,00
Op° 142 Electrification rurale	3 500,00
Op° 145 Ecoles	2 000,00
Op° 146 Cantine	23 950,00
Op° 147 Halle Colombet	11 000,00
Op° 148 Restauration église	12 000,00
Op° 151 Aménagement du village	10 000,00
Op° 153 Espace intergénérationnel Soubredieux	30 000,00
Op° 80 Voirie	2 500,00
TOTAL DEPENSES	272 393,00
Op°146 Cantine	80 000,00
Op°151 Aménagement du village	1 249,00
Op°153 Espace intergénérationnel	40 000,00
Op°80 Voirie	2 295,00
TOTAL RECETTES	123 544,00

Le déficit des restes à réaliser est de **- 148 849,00 euros**.